

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 31 JUILLET 2023

DATE DE CONVOCATION :
24 juillet 2023

DATE D'AFFICHAGE :
24 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

VOTANT : 11

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, s'est réuni à la mairie le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal COUTEY, Maire.

Etaient présents :

Anne-Marie BRETELLE, Clément COTTARD, Pascal COUTEY, Mathieu DELALONDRE, Clément FONTAINE, Sophie FREMONT, Frédéric LEROUX, Maël MORELLI, Alain RENAUT

Absents excusés : Sébastien HOMONT (pouvoir à Mathieu DELALONDRE), Eric LARRAY (pouvoir à Alain RENAUT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Sophie FREMONT a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

1. Adhésions

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adhérer pour l'année 2023 au :

- Fonds de Solidarité Logement
- Fonds d'Aide aux Jeunes

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6281 de la section de fonctionnement du budget 2023.

2. Tickets sports et stage natation

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de renouveler la participation de la commune lorsqu'un jeune pierrefiquais âgé de 6 à 18 ans pratique une activité sportive ou culturelle. Il est décidé de rester sur une participation de 50€.

M. le Maire propose également de renouveler l'aide pour les stages d'initiation à la natation d'une semaine pendant les vacances scolaires pour les enfants à partir de 6 ans (du CP au CM2) proposés par la piscine de Criquetôt. Il est proposé de régler en totalité ces stages d'un montant de 60€.

Toute personne souhaitant bénéficier de ces aides devra se présenter à la mairie avec une attestation d'adhésion justifiant l'activité exercée, un justificatif de paiement, un justificatif de domicile et un relevé d'identité bancaire.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 65748 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

Proposition votée à l'unanimité.

3. Participation transport scolaire

Monsieur Le Maire propose de renouveler la participation de la commune aux frais de transports scolaires à la charge des familles dont l'(les) enfant(s) est (sont) scolarisé(s) au collège (y compris les collèges qui ne sont pas situés à Criquetot-l'Esneval).

Avec la Communauté urbaine le coût du transport a été porté à 45 euros. La commune prend en charge 30 €, il reste 15 € à la charge des familles bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de participer à hauteur de 30 € par enfant.

Cette dépense sera inscrite à l'article 65748 de la section de fonctionnement au budget primitif 2023.

Toute personne souhaitant en bénéficier, devra se présenter à la mairie avec une attestation de paiement, un justificatif de domicile et un relevé d'identité bancaire.

4. Sollicitation subvention

Le calvaire du cimetière devenant dangereux, il devient urgent de le restaurer.

Le devis de l'entreprise Laurent Beaurin SARL a été retenu pour un montant de 13 928€ TTC (11 606.67€ HT).

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de différents financeurs (Département, Etat, Communauté Urbaine, ...) et à signer tous les documents afférents à ce sujet.

Proposition votée à l'unanimité.

5. Référent déontologue des élus

M. le Maire rappelle que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Il appartient à chaque collectivité de procéder à la désignation de ce référent.

L'association Départementale des Maires de la Seine-Maritime et le Centre de gestion se sont associés pour proposer une liste de référents déontologues et organiser leur éventuelle saisine.

M. le Maire propose au conseil de choisir ces référents déontologues proposés par le Centre de Gestion et l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime pour la durée restante du mandat et de l'autoriser à faciliter la saisine confidentielle par les élus.

Proposition acceptée à l'unanimité.

6. Noël 2023

Le spectacle de Noël présenté par la Compagnie la Belle Envolée aura lieu le samedi 10 décembre. La remise des cadeaux se fera en fin de spectacle.

Comme l'année dernière, la mairie a fait appel à l'entreprise Jouets SAJOU, présente à l'espace Coty du Havre.

M. le Maire propose au conseil d'attribuer 25€ par enfant soit 5€ supplémentaire par rapport à 2022.

Les enfants de 0 à 10 ans recevront un jouet et les enfants de 10 à 15 ans une carte cadeau valable à l'espace Coty du Havre.

Proposition votée à l'unanimité.

7. Convention cadre Communauté Urbaine

Dans le cadre de son pouvoir de police en matière de sécurité publique, le Maire est amené à s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs d'éclairage public et le cas échéant de les créer ou de les modifier, ainsi que du bon état des voiries. La Communauté urbaine dispose de la compétence technique en matière d'éclairage public sur les voies intercommunales.

Par conséquent, il convient d'établir une convention de gestion afin que le maire puisse déléguer à la Communauté urbaine l'exécution des interventions dans le cadre de son pouvoir de police.

M. le Maire propose au conseil d'adopter le modèle de convention-cadre de gestion lui permettant de pouvoir déléguer à la Communauté urbaine l'exécution des interventions dans le cadre de son pouvoir de police pour ce qui concerne l'éclairage public et la voirie, ainsi que d'adopter le modèle de convention subséquente financière et de l'autoriser à signer l'ensemble de ces conventions.

8. Achat terrain

Dans le but de protéger les maisons du centre-bourg ainsi que la salle polyvalente du risque incendie et puisque la réserve actuelle (côté parking) n'est plus suffisante, le maire propose l'achat d'une parcelle à un particulier.

Cette parcelle cadastrée A233 d'une superficie de 180m² appartenant à M. HAUTOT André est située voie du moulin. Un prix d'achat de 1000€ a été conclu, les frais d'actes notariaux ainsi que le bornage éventuel seront à charge de la commune.

Proposition votée à 10 voix pour et 1 voix contre

Informations diverses

- Un drapeau avec les blasons de la Normandie et de Pierrefiques a été installé devant la mairie.
- Il est évoqué à nouveau l'abonnement à l'application Panneau Pocket pour informer les administrés. L'abonnement pour 1 an serait de 180€ à charge de la commune. Il est convenu de faire un sondage qui sera distribué en même temps que le journal de la commune
- Pour favoriser la plantation, le maire propose d'octroyer une aide financière aux administrés qui achèteraient des arbres (fruitiers – essences locales). Il est également convenu de réaliser un sondage à ce sujet pour savoir si des personnes seraient intéressées. Les modalités seront fixées par la suite.
- M. Delalondre fait la remarque que certains chemins de randonnée ont été entretenus mais que des dégâts dans les cultures et sur des clôtures ont eu lieu. Un contact sera pris avec la CU à ce sujet.
- Il est évoqué le passage compliqué des camping-cars dans certaines rues étroites de la commune. Des renseignements seront pris pour savoir s'il serait possible d'installer des panneaux de restriction voire d'interdiction.
- Futures constructions : un arrêté va être pris exigeant la création d'un réseau de pluie avec installation permettant l'utilisation des eaux pluviales pour toilettes, machine à laver et arrosage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Fait et validé par le secrétaire de séance le 03 août 2023.

Ont signé avec Nous, les membres présents, Le Maire, L'Adjoint et Les Conseillers Municipaux,

Pascal COUTEY		Clément COTTARD
Alain RENAUT		Clément FONTAINE
Mathieu DELALONDRE		Anne-Marie BRETELLE
Sébastien HOMONT	<i>absent</i>	Sophie FREMONT
Frédéric LEROUX		Maël Morelli
Eric LARRAY	<i>absent</i>	